COLLECTIF STOP PRÉCARITÉ 63

Janvier 2022

Tous les spécialistes d'économie s'accordent pour dire que la période ouverte par la pandémie est une période qui a vu et qui voit chaque jour la situation des plus fragiles se dégrader sur le plan matériel et économique.
C'est pourtant dans cette période et en n'écoutant aucune critique que le gouvernement passe en force sa réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur au 1er décembre dernier. L'Unedic pointe les conséquences désastreuses : baisse ou suppression des allocations chômage pour 1 115 000 chômeuses et chômeurs quand déjà un privé d'emploi sur deux n'est pas indemnisé.
Ainsi sous la présidence de Macron 5 % des ménages les plus modestes (ceux qui vivent avec moins de 800 euros par mois) ont perdu jusqu'à 0,5 % de pouvoir d'achat (chiffres de l'étude de l'institut indépendant des politiques publiques novembre 2021). Alors oui ce gouvernement a fait le choix des plus riches en culpabilisant les chômeurs et les plus démunis.

ABROGATION

DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Avant cette réforme il fallait avoir travaillé 4 mois dans les 28 derniers mois et le mode de calcul de l'indemnisation se faisait sur les jours travaillés. Aujourd'hui il faut avoir travaillé 6 mois dans les 28 derniers mois, et le mode de calcul prend en compte également les jours chômés. Quand on sait que la précarité tend à devenir la règle en matière d'emploi, ce n'est pas la même chose de réussir à travailler 1 jour sur 7 ou 1 jour sur 4.

Le gouvernement annonce une baisse du chômage, mais ne compte que les personnes inscrites à Pôle Emploi sans aucune activité rémunérée dans le mois. De 1996 à 2019, le nombre mensuel de chômeurs ayant travaillé moins de 78h a augmenté de 250 %, et celui des plus de 78h a progressé de 325 %. A l'heure actuelle 1 chômeur sur deux travaille. *(Source : Unedic)*.

C'est bien le travail précaire qui se développe toujours plus et celui ou celle qui est ainsi salarié.e n'a plus la garantie de se loger, de se chauffer, de se nourrir et encore moins de subvenir aux besoins d'une famille. Il n'est pas admissible de devoir choisir entre manger, payer son logement, sa facture d'électricité, faire le plein, acheter des fournitures scolaires ou prendre les transports.

Créer des emplois en réduisant le temps de travail c'est possible. Mieux rémunérer le chômage c'est possible. Augmenter le SMIC, les retraites les plus basses et les minimas sociaux c'est possible. Tout cela relève de choix de société. La richesse produite par le travail existe, c'est sa répartition qui est totalement injuste quand s'envolent les fortunes, que perdure l'évasion fiscale et l'intérêt des actionnaires avant celui des salarié.e.s.

Des INÉGALITÉS honteuses et inacceptables

Jamais le capital ne s'est aussi bien porté. Les mesures de ce gouvernement ont favorisé les détenteurs du capital, les plus riches. Ainsi Le magazine Forbes a dévoilé début avril 2021 son classement des milliardaires pour 2020. Tous les records sont battus, la fortune des 20 personnes les plus riches de la planète a augmenté de 62% entre mars 2020 et mars 2021. La fortune de Bernard Arnaud a augmenté de 50% en un an.

La crise Covid, le ralentissement de la production mondiale ont bon dos ! Plus personne ne parle des choix politiques faits en termes de répartition des richesses. Les réalités constatées devraient pourtant forcer un véritable changement de cap. Ainsi, selon l'étude de 2020 du World Inequality Report les 10% les plus riches perçoivent 52% des revenus quand 8,5% sont perçus par les 50% les plus pauvres. Les 10% les plus riches détiennent 76% des richesses quand 2% sont détenues par les 50% les plus pauvres. Et les 10% les plus riches émettent 48% du CO2 mondial quand 12% est émis par les 50% les plus pauvres. Donc en plus les plus riches nous polluent l'atmosphère. A cela il faut ajouter ce qui n'est pas un détail que les femmes perçoivent seulement 35% des revenus du travail en 2020.

Informer, SE RASSEMBLER, agir

Faire connaître largement cette situation imposée aux millions de privés d'emploi est un enjeu de la période, aussi le 4 décembre à l'appel de Chom'actif MNCP 63, Agir Contre le Chômage 63, Droit Au Logement 63, Collectif des intermittents et précaires 63, Collectif AESH 63, Union syndicale Solidaires, CGT Randstad, UD CGT 63, FSU, UNEF, Ligue des Droits de l'Homme, nous avons organisé un rassemblement à Clermont-Ferrand dans le cadre de la 19 ème journée annuelle de mobilisation des chômeurs et précaires, comme dans une quarantaine d'autres villes en France.

De toute urgence nous exigeons :

- ✔ **L'annulation pure, simple et définitive de la réforme de l'assurance chômage avec le refléchage de la cotisation salariale, basculée en CSG, dans les Caisses de l'Assurance Chômage.**
- ✔ **Qu'aucun allocataire de la CAF ou de Pôle Emploi ne perçoive de revenus inférieurs au RSA.**
- ✔ **L'application effective du droit au logement pour toutes et tous**
- ✔ **L'accès immédiat au RSA pour les personnes interdites d'exercer leur activité pour refus de vaccination covid-19.**
- ✔ **La révision immédiate du mode de Calcul de la Prime d'Activité : deux personnes à situation identique sur le trimestre doivent bénéficier des mêmes droits.**
- ✔ **L'accès automatique à la prime d'activité pour tout allocataire CAF, candidat Pôle Emploi avec activité.**
- ✔ **L'arrêt des contrôles/sanctions contre les chômeurs, chômeuses et précaires**
- ✔ **Des mesures supplémentaires d'accompagnement d'urgence pour les plus précaires**
- ✔ **Des moyens humains statutaires pour que Pôle Emploi puisse assurer son rôle de service public.**

PLUS LARGEMENT, NOUS REVENDIQUONS :

- ✔ **L'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices**
- ✔ **L'augmentation des salaires, des retraites et des minimas sociaux**
- ✔ **Des emplois correctement rémunérés, librement choisis,**
- ✔ **Une indemnisation pour tous de toutes les formes de chômage et de précarité sans descendre en dessous du seuil de pauvreté de 1041€/mois.**
- ✔ **Une véritable politique de formations, choisies par les chômeurs et chômeuses**
- ✔ **Une véritable et nouvelle réduction du temps de travail à 32 H par semaine au bénéfice de nouveaux postes de travail.**
- ✔ **Un véritable droit à une véritable retraite à 60 ans maximum.**

Dans la même logique revendicative Chom'actif a décidé d'interpeller la présidente du CNLE (Comité National de Lutte contre l'Exclusion) afin de lui signaler que les modalités de calcul du RSA font que certains allocataires de ce revenu reçoivent des prestations inférieures à celui-ci.

Exemple : La pénalisation pour avoir bénéficié d'un cumul RSA socle et salaire pendant 3 mois existe bel et bien. Un cumul permis pendant 3 mois de 900 euros (500 € de RSA et 400 € d'activité) aboutit le 4° mois s'il n'y a plus d'activité à 340 euros dans le meilleur des cas (97 € de RSA et 243 € de prime d'activité) et 154 euros dans le cas du maximum d'irrégularité des revenus (97 € de RSA et 57 € de prime d'activité)

Ces calculs peuvent décourager l'activité et même s'ils peuvent continuer d'exister ils doivent être encadrés d'une mesure prioritaire d'un seuil minimum équivalent au RSA socle dans tout les cas où le calcul aboutit à des revenus inférieurs. On ne peut pas pénaliser les gens pour avoir travaillé !

Dans cet exemple d'un RSA réduit, comment quelqu'un peut-il effectuer des démarches vers l'emploi, se chauffer, se soigner ou simplement manger ?

Et le peu qui reste peut être réduits à zéro en cas de refus de se rendre à un entretien ou une « réunion d'information collective », car il est trop cher de mettre de l'essence dans le réservoir. Et les délais sont souvent longs, que ce soit pour l'accès aux centres d'aide sociale, débordés, ou pour avoir une réponse des organismes payeurs.

Avec la réforme de l'assurance chômage, le nouveau calcul précarise les travailleurs enchainant des contrats courts avec des périodes privées d'emploi. Un travailleur au SMIC qui n'arrive à avoir des contrats que sur 4 mois dans l'année, par exemple, peut voir ses allocations chômage passer bien en dessous du montant du RSA.

CONTRE L'AUSTÉRITÉ,

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !

Personne ne peut ignorer le contexte social et économique, les augmentations des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et finalement du coût de la vie pour toutes et tous, jeunes, actifs, demandeurs d'emploi et retraités. **Personne n'ignore que seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public.** Si, dans de certains secteurs et entreprises des mobilisations et des négociations ont permis d'obtenir des revalorisations de salaires, trop souvent encore les négociations sont au point mort ou les propositions des employeurs loin du compte. Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL ne peuvent s'en satisfaire et n'entendent pas en rester là.

Aussi afin de mettre au centre des débats la vie quotidienne des femmes et des hommes, leurs urgences et leurs difficultés, mais aussi leurs espoirs, leurs rêves, loin des froides données statistiques, des courbes et des pourcentages ; les associations de chômeurs et de précaires, et les organisations qui les soutiennent participeront à la manifestation du 27 janvier, journée nationale de grève pour l'augmentation des salaires, des retraites et des minimas sociaux. Elles persisteront à inscrire dans le cahier revendicatif leur volonté de voir abrogée la réforme de l'assurance chômage.

JEUDI 27 JANVIER 2022

MANIFESTATION

à 10 heures à Clermont-Fd

Départ place des Carmes Dechaux (devant le siège de Michelin)

Contacts : Collectif Stop précarité 63, chez Chom'actif 33 rue de Vertaizon 63100 Clermont-Fd

0473921404